

Référence : C.N.827.2013.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

ISLANDE : NOTIFICATION DE DÉSIGNATION DE CONCILIEURS EN VERTU DE L'ARTICLE
2 DE L'ANNEXE V ET DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE
VII DE LA CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire,
communiquant :

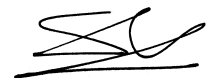
L'action susmentionnée a été effectuée le 13 septembre 2013.

(Traduction) (Original : anglais)

Ambassadeur Gudmundur Eiriksson

M. Tomas H. Heidar, Conseiller juridique
Ministère des affaires étrangères

Le 17 octobre 2013



¹ Voir notification dépositaire C.N.183.1985-TREATIES-15 du 30 juillet 1985
(Ratification : Islande).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.